Image not found or type unknown

Question sur régime matrimonial

Par **Sam63**, le **24/04/2023** à **18:27**

Bonjour, je dois me marier l'année prochaine avec un contrat de mariage. Ma question est toute simple, combien de temps dois-je aller chez le notaire (faire le contrat) avant le mariage ? Merci à vous, cordialement M.Brunel.

Par **Zénas Nomikos**, le **24/04/2023** à **18:48**

Bonjour,

[quote]
Vous devez vous adresser à un notaire.

Il doit établir le contrat avant la célébration de votre mariage.

Mieux vaut vous y prendre plusieurs semaines à l'avance.

[/quote]

Source :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F948

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés